

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 16 janvier 2024

Délibération n° 04 - 2024 relative aux campagnes de promotions internes d'accès au corps des professeurs des universités au titre de l'année 2023

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-5°,

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau ci-dessous fixant les sections CNU concernées par les opérations de promotions internes au corps des professeurs des universités.

Sections CNU		Promotions année 2024
01	Droit privé et sciences criminelles	1
02	Droit public	
25	Mathématiques	1
26	Mathématiques appliquées & applicat° maths	
28	Milieux denses et matériaux	1
31	Chimie théorique, physique, analytique	1
32	Chimie organique, minérale, industrielle	
36	Terre solide : géodynamique enveloppes sup	1
37	Envelop fluides du syst. Terre et aut planète	
61	Génie info Automatique & traitmt signal	1
62	Energétique, génie des procédés	
65	Biologie cellulaire	1
66	Physiologie	
Total		7

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		


Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	26	Contre	5	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 17/01/2024



**Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : tableaux de la campagne d'emplois 2024 et note relative aux modalités de mise en place de la promotion interne d'accès au corps des professeurs des universités.

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 19 10 11 2024

Document mis en ligne le : 19 10 11 2024